

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CINQ JUIN DEUX-MIL VINGT

Membres Présents :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ✓ M. Serge LACONTE | ✓ Mme Carine DUFOSSE |
| ✓ M. Jean-Jacques CUVELIER | ✓ M. Alexis FLAUW |
| ✓ M. Jean-François VILLAIN | ✓ Mme Isabelle HUYGHE |
| ✓ M. Nicolas ALLOY | ✓ M. Jonathan QUEVAL |
| ✓ Mme Anne-Lise DEVULDER | ✓ Mme Bernadette VERHAEGHE |
| ✓ M. Christophe CARRETTE | ✓ Mme Amélie VERLET |
| ✓ M. Antoine CLEENEWERCK | ✓ M. François VERMERSCH |
| ✓ M. Rémi COUSIN | |

1- Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- de procéder, dans la limite de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. *Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,*
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile,

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

1- **Indemnité de fonction aux adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à fixer les conditions d'octroi de l'indemnité ainsi que son montant pour les nouveaux adjoints élus le 28 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les indemnités de fonction aux quatre Adjointes comme suit (article L.2123-24 du CGCT) :

- 1^{er} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1027
- 2^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1027
- 3^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1027
- 4^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1027

Cette décision prend effet au 28 mai 2020.

En cas de revalorisation des indices, il suffira de se reporter aux barèmes des rémunérations applicables aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

2- **Indemnité de fonction du Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à fixer les conditions d'octroi de l'indemnité ainsi que son montant pour Monsieur le Maire, élu le 28 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe l'indemnité de fonction au Maire comme suit (article L.2123-24 du CGCT) :

- Maire : 40,3 % de l'indice brut 1027

Cette décision prend effet au 28 mai 2020.

En cas de revalorisation des indices, il suffira de se reporter aux barèmes des rémunérations applicables aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS

➤ Le Conseil Municipal décide la création des commissions suivantes et fixe le nombre des membres :

• **Commission Jeunesse et Sports** composée de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW | |

• **Commission des travaux et des Bâtiments Communaux** composée de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> M. Serge LACONTE | <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Jacques CUVELIER | <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> Mme Bernadette VERHAEGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Christophe CARRETTE | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Antoine CLEENEWERCK | <input type="checkbox"/> M. François VERMERSCH |
| <input type="checkbox"/> M. Rémi COUSIN | |

• **Commission pour la rédaction du bulletin municipal** composée de :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Rémi COUSIN | |

• **Commission Finances** composée de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> M. Serge LACONTE | <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Jacques CUVELIER | <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> Mme Bernadette VERHAEGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Christophe CARRETTE | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Antoine CLEENEWERCK | <input type="checkbox"/> M. François VERMERSCH |
| <input type="checkbox"/> M. Rémi COUSIN | |

• **Commission pour la confection du colis de Noël des Aînés** composée de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE | <input type="checkbox"/> Mme Bernadette VERHAEGHE |
| <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE | |

• **Commission Environnement, espaces verts, cadre de vie** composée de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> M. Serge LACONTE | <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Jacques CUVELIER | <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Nicolas ALLOY | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> Mme Anne-Lise DEVULDER | <input type="checkbox"/> Mme Bernadette VERHAEGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> Mme Amélie VERLET |
| <input type="checkbox"/> M. Rémi COUSIN | <input type="checkbox"/> M. François VERMERSCH |

• **Commission pour la gestion de l'occupation de la salle des fêtes** composée de :

- Mme Anne-Lise DEVULDER
- M. Jean-François VILLAIN
- M. Jonathan QUEVAL

Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission doit comprendre pour notre Commune 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, ainsi qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant domiciliés en dehors de la Commune.

Les membres de cette commission seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Lille, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

24 personnes en tout dont 4 non Bavinchovois :

- M. Jean-Jacques CUVELIER
- M. Nicolas ALLOY
- M. Jean-François VILLAIN
- M. Christophe CARRETTE
- M. Antoine CLEENEWERCK
- M. Jonathan QUEVAL
- M. Alexis FLAUW
- M. Bernard CHARMEUX
- M. Bertrand KERCKHOVE
- Mme Odile GRUSON
- M. Michel CHEVALIER
- Mme Ghyslaine BYACHE
- M. Jean-Pierre LAMOITTE
- M. Bernard HAVET
- Mme Lucie DEQUIDT
- M. Jacques RUCKEBUSCH
- Mme Nadine MONNIER
- Mme Monique VILLAIN
- Mme Christiane LACONTE
- M. Sébastien LAGADEC

Membres domiciliés hors de la Commune :

- 1 – Madame Myriam LANFRANCHI, domiciliée à ZUYTPEENE (Nord)
- 2 – Monsieur Patrick WILS, domicilié à HAZEBROUCK (Nord)
- 3 – Monsieur Bruno LECOINTRE domicilié à CASSEL (Nord)
- 4 – Madame Magdalena DECROCK domiciliée à ZUYTPENNE (Nord)

➤ Commission d'Appel d'Offres

Sont élus 3 membres titulaires :

- M. Jean-Jacques CUVELIER
- M. Jean-François VILLAIN
- M. Christophe CARRETTE

Sont élus 3 membres suppléants :

- M. Antoine CLEENEWERCK
- M. Rémi COUSIN
- Mme Bernadette VERHAEGHE

➤ Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal fixe à 8 le nombre de membres élus et à 8 le nombre de membres nommés.

Ont été élus délégués :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> M. Serge LACONTE, Président | <input type="checkbox"/> Mme Isabelle HUYGHE |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Jacques CUVELIER | <input type="checkbox"/> M. Jonathan QUEVAL |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-François VILLAIN | <input type="checkbox"/> Mme Bernadette VERHAEGHE |
| <input type="checkbox"/> Mme Carine DUFOSSE | <input type="checkbox"/> M. François VERMERSCH |
| <input type="checkbox"/> M. Alexis FLAUW | |

. Il appartient à Monsieur le Maire de nommer huit autres personnes.

4- DELEGUES DES SYNDICATS

➤ **SIDEN-SIAN** : Jean-Jacques CUVELIER est élu Grand Electeur pour les 5 collèges représentant les 5 compétences déléguées.

➤ **SIROM** : Est proposé délégué titulaire : Serge LACONTE - Est proposé délégué suppléant : Jean-Jacques CUVELIER

➤ **SIECF** : Sont élus délégués titulaires : Christophe CARRETTE et Jean-François VILLAIN

. Sont élus délégués suppléants : Jonathan QUEVAL et Jean-François VILLAIN

➤ **USAN** : Sont élus délégués titulaires au sein du collège électoral du bassin de l'Yser ainsi qu'au sein de la commission de bassin de l'Yser : Antoine CLEENEWERCK et Jean-Jacques CUVELIER

CORRESPONDANT DÉFENSE : Jean-François VILLAIN

5- DÉLIBÉRATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. **Jean-Jacques CUVELIER**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. le maire, **Serge LACONTE**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		136 917.38	61 836.66		67 836.66	136 917.38
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	671 451.66	696 730.36	455 430.57	484 507.86	1 126 882.23	1 181 238.22
Totaux	671 451.66	833 647.74	523 267.23	484 507.86	1 194 718.89	1 318 155.60
Résultats de clôture		162 196.08	38 759.37			123 436.71

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

38 759.37

49 700.80

88 460.17

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 - **88 460.17** au compte 1068 (recette d'investissement)
 - **73 735.91** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

6- Budget primitif 2020 - Vote des taux d'imposition

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

– Taux de TAXE D'HABITATION	10.22 %
– Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10.95 %
– Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	38.51 %

7- BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour un montant global de :

- **869 068.37 €.**

En section de fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à la somme de :

- **710 442.91 €**

En section d'investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à la somme de :

- **158 625.46 €.**

Les dépenses d'investissement prévues cette année sont :

• Vidéoprotection terrain de football	1 200.00 €
• Volets roulants et trottoir maison multiservices	7 710.00€
• Sol vestiaire + cheneaux classe CM	6 428.00 €
• Éclairage public 48 489.00 € en 5 années	9 700.00 €
• Rideaux et mobilier école	3 457.00 €
• Feux intelligents rue des fleurs	28 000.00 €
• Achats de 3 tableaux interactifs école	6 000.00 €
• Clôtures sous le pont vers nouveau cimetière	3 509.00 €
• Illuminations de Noël mairie	1 478.00 €
• Taille haie + tronçonneuse	1 200.80 €
• Centre intrusion médiathèque	947.00 €
• Fontaine à eau cantine	1 581.60 €
• Aménagement du local poubelle SDF	1 000.00 €

8- Achat de 3 tableaux blancs numériques pour l'école

Vu la demande formulée pour le Conseil d'école d'équiper les classes de tableaux blancs numériques (TBI) ;

Le Conseil municipal décide :

- D'acheter cette année 3 TBI d'un cout de 5 689.50 € TTC.
- De déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif Ecoles Numériques Innovantes et Ruralités (ENIR) qui prévoit jusqu'à 50 % de financement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

9- Demande de subvention au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et notamment celle des élèves de l'école maternelle, de la rue fleurs, la pose de feux citoyens a été acté par le Conseil municipal.

Cet investissement peut bénéficier d'un financement par le biais du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020

« Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers » - à hauteur de 75 % du montant hors taxe de la dépense dans la limite de 20 000 € HT).

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du dossier et des divers devis.

Le coût de cette opération s'élève à 20 829 € HT soit 24 994.80 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander auprès du Conseil Départemental du Nord une subvention de 15 000.00 € (75 % du montant Hors Taxe) au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2020.

Le reste, soit 9 994.80 € sera financé par la Commune.

10- Accord de principe pour la réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public

Rue de la gare, contour de la mairie, Résidence Castel Veld et Résidence le Village

Vu les statuts du SIECF (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019)

Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF et notamment les délibérations du 20/10/2015, 22/02/2016, 12/09/2016, 27/09/2018

M. le Maire de la commune de Bavinchove rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite rénover l'éclairage public rue de la gare, contour de la mairie, résidence Castel Veld et Résidence le Village

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le SIECF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un accord de principe pour le projet exposé dans présente délibération
- La Commune supportera le montant total des travaux soit 40 407.50 € HT, 48 489 ,00 € TTC déductions des éventuelles subventions. Le SIECF supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.
- Il est précisé que cette participation pourra être budgétisée ou fiscalisée et étalée (maximum 5 ans)
- Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation sur 5 exercices comptables
Précise que la participation sera
 - Budgétée
- Note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

11- Risque d'inondation route de Bourbourg

Face au risque d'inondation présents route de Bourbourg et plus particulièrement chez M. et Mme HARS, domiciliés au 1116 route de Bourbourg, un tuyau d'évacuation va être installé le long du chemin d'accès à leur habitation. Celui-ci dirigera les eaux de ruissellement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dispositif PANNEAUPOCKET**

Dans le but de toujours mieux informer les habitants de Bavincove, le conseil municipal donne son accord pour essayer l'application pour smartphone « PanneauPocket ». Tous le monde pourra l'installer gratuitement. Une information sera distribuée à toute la population.

- **Benne de recyclage à la « Résidence le Village ».** A la demande du SIROM, les bennes de recyclage situées Résidence le village vont être retirées en raison de leur faible usage et du mélange trop fréquent des différents types de déchets.
- M. Antoine CLEENEWERCK déplore le fait que les agriculteurs ne puissent plus charger leur récolte depuis les routes départementales. Cela dégrade fortement les routes secondaires. Le conseil départemental sera contacté à ce sujet
- M. Jean-François VILLAIN souhaite que des contrôles de gendarmerie soient effectués plus fréquemment.
- Le conseil municipal souhaite améliorer la qualité des plats servis à la cantine. Un rendez-vous sera pris avec la société DUPONT RESTAURATION pour faire le point.
- Demande d'emplacement d'un commerce ambulancier : Mme Emeline MEPLON sollicite un emplacement afin d'y établir une fois par semaine, le vendredi soir, son food truck « Food de Gout ». Le conseil municipal émet un avis favorable.